

Intitulé de l'action de formation

BP (Brevet Professionnel) Coiffure de niveau 4 sous contrat de professionnalisation.

Contexte

Le secteur de la coiffure a connu et continue de connaître de profonds bouleversements, sous l'impact de différents facteurs :

- Une stagnation du pouvoir d'achat et une évolution du comportement économique des ménages, induisant pour les salons de coiffure une nécessité de bien définir leur concept et de se positionner de manière appropriée par rapport à leur clientèle,
- Une évolution de la réglementation liée aux produits capillaires,
- Une évolution de la réglementation liée à l'entreprise,
- Une évolution de la démographie des professionnels de la coiffure avec un nombre important de départs à anticiper du côté des chefs d'entreprise,
- Une évolution technique des produits capillaires pouvant parfois être à l'origine de nouveaux concepts de salons,
- Une évolution des attentes et comportements des consommateurs.

Une partie des entreprises cherche à développer de nouveaux services en réponse à la pression concurrentielle, mais leur mise en place n'est pas toujours aisée. De ce fait, il paraît nécessaire de renforcer l'acquisition de compétences techniques solides et de compétences en matière de relation client pour les publics préparant le BP.

Objectif professionnel

Obtenir le BP coiffure et développer des compétences sur la base de celles acquises au CAP Métiers de la coiffure.

Objectifs opérationnels et évaluables de développement des compétences

A l'issue de l'action de la formation, l'apprenti(e) salarié(e) sera capable de valider les compétences suivantes :

- **S'informer et communiquer sur la prise en charge et la relation-suivi clientèle**
- **Organiser et gérer la gestion administrative et financière ainsi que le développement de l'entreprise**
- **Concevoir et mettre en œuvre la valorisation des services, le suivi beauté, la conception et la réalisation des techniques**
- **Evaluer l'animation et la gestion du personnel**

► [RNCP12281 - BP - Coiffure - France Compétences \(francecompetences.fr\)](https://francecompetences.fr)

Public visé

La formation s'adresse aux personnes désirant aller vers les métiers de la coiffure

- Il est nécessaire d'être âgé de 16 à 25 ans révolus,
- Demandeurs d'emploi de 26 ans et plus,
- Bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active), de l'ASS (Allocation de Solidarité spécifique) ou de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé),
- Anciens titulaires d'un Contrat Unique d'Insertion (CUI)

Prérequis

Conditions d'accès

- L'obtention du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) Métiers de la coiffure est obligatoire
- Vous devez également, être apprenti(e) salarié(e) d'un salon de coiffure pendant la formation.

Conditions de réussite

- S'engager et s'impliquer tout au long de la formation

Modalités et délais d'accès

En amont de la contractualisation, l'apprenti(e) salarié(e) doit :

- Télécharger la fiche de préinscription sur le site internet de l'organisme de formation ou remplir le formulaire
- Réaliser un entretien obligatoire avec la directrice SCHOOL EFMDN BEAUTY
- Réaliser un test de positionnement (QCM de mise à niveau du CAP Métiers de la Coiffure)

L'action de formation se déroule de Octobre à Juin inclus, tous les mardis selon l'amplitude horaire suivante : 8H30- 12H & 13H- 17H30, soit 8H hebdomadaires.

Durée / Calendrier & lieu de réalisation

- **Durée totale** : 728 heures (2 ans) en organisme de formation.
- **Calendrier** : les emplois du temps annuel et mensuels sont communiqués aux apprenti(e)s salarié(e)s dès l'entrée en formation. Le rythme est de 1 jour de formation en centre et de 4 jours en entreprise.
- **Lieu** : 6A Loiseau – 33126 FRONSAC

Modalités de déroulement (pédagogie), suivi et sanction

Les modalités, méthodes et outils pédagogiques sont déterminés dans le but de favoriser l'implication des apprenti(e)s salarié(e)s.

<p>Modalités pédagogiques et suivi</p>	<p>Formation en présentiel en organisme de formation et AFEST (Action de formation en situation de travail en Entreprise) Chaque apprenti(e) salarié(e) bénéficie d'un temps de consolidation et d'accompagnement personnalisé tout au long de sa formation. De plus, les formateurs techniques évaluent régulièrement la progression des apprenti(e)s salarié(e)s par l'organisation de mises en situations pratiques. Ils/elles réalisent ainsi des bilans individuels réguliers leur permettant d'ajuster la formation. Des évaluations dans les enseignements théoriques sont prévus tous les mois dans chacune des matières afin de maintenir un travail constant et vérifier l'acquisition de compétences et connaissances. Des examens blancs sont organisés pour préparer au mieux l'examen final. Notre organisme réalise l'inscription aux différentes épreuves du BP. Celles-ci sont définies chaque année par l'éducation nationale. Elles sont positionnées en fin d'année scolaire (juin). <i>Le suivi de l'exécution de l'action de formation est réalisé au moyen de feuilles d'émargements, co-signées par les apprenti(e)s salarié(e)s et les intervenants.</i></p>
<p>Méthodes pédagogiques</p>	<p>Théorie (50%) ; Pratique (50%) Participation aux événements professionnels tels que des concours de beauté ou de mode.</p>
<p>Moyens et/ou outils pédagogiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> › Salon d'application, plateau technique avec matériels et appareils professionnels › Salle de cours équipées de vidéoprojecteurs, tableau blanc et paperboard
<p>Intervenants</p>	<p>Formateurs expérimentés et diplômés, tous habilités par le rectorat pour l'enseignement du BP Coiffure</p> <p>Liste non exhaustive et soumise à modification</p> <p>Mme DURAND-NOUYOU Maryse (formatrice et référente pédagogique coiffure) Mme CROQ Anne (formatrice en coiffure) Mr LAROCHE PASCAL (Enseignant en gestion-comptabilité) Mme PAJARES Gabrielle (Enseignante en Arts Appliqués)</p>

	Mme OYA Audrey (Enseignante en Français Histoire-Géographie) Mme EECKEMAN Corinne (Enseignante en Sciences Physiques)
Sanction de la formation	BP Coiffure (délivré par l'Education Nationale) Certificat de réalisation.

Contenu

Le programme du BP Coiffure est défini par un document établi et validé par le ministère de l'éducation nationale appelé référentiel.

Compétences attestées et sous-compétences opérationnelles :

- **Création, couleur, coupe, coiffage**
 - Gérer les produits et les matériels
 - Planifier les activités
 - Concevoir une coiffure personnalisée
 - Mettre en œuvre des techniques de coloration et d'éclaircissement
 - Créer et réaliser des coupes
 - Concevoir et réaliser des mises en forme temporaires et des coiffages
- **Modification durable de la forme**
 - Mettre en œuvre des techniques de soins capillaires
 - Mettre en œuvre des techniques de modification durable de la forme
 - Apprécier la mise en œuvre et le résultat d'une technique
- **Option A - coiffure événementielle**
 - Concevoir et réaliser des coiffures événementielles
- **Option B - Coupe homme et entretien du système pilo-facial**
 - Réaliser des coupes masculines spécifiques
 - Concevoir et réaliser une taille du système pilo-facial
- **Vente-conseil**
 - Transmettre des informations et rendre compte
 - Suivre la qualité de l'accueil et de la prise en charge de la clientèle
 - Développer la vente des produits et des services
 - Conseiller et vendre des produits, des matériels et des services
 - Evaluer la satisfaction de la clientèle
- **Management et gestion d'un salon de coiffure**
 - Collecter, sélectionner et traiter les informations
 - Animer et encadrer les personnels
 - Participer à la gestion de l'entreprise
 - Evaluer le travail du personnel
- **Sciences et technologies**
 - Analyser une situation professionnelle en vue d'y apporter des réponses, en mobilisant les connaissances en sciences, technologie et réglementation
- **Arts appliqués à la profession**
 - Analyser une situation professionnelle en vue d'y apporter des réponses, en mobilisant les connaissances relatives aux problématiques contemporaines de la coiffure, à l'anatomie, à l'esthétique de la coiffure et à l'expression plastique
- **Expression et connaissance du monde : Français et histoire-géographie**
 - Produire et analyser des discours de nature variée
 - Produire et analyser des supports utilisant des langages différents
 - Mobiliser la culture acquise en cours de formation pour produire et analyser des discours et des supports

- Construire une réflexion personnelle fondée sur des documents proposés, sur des travaux conduits en cours, sur des lectures et une expérience personnelle et professionnelle

▪ *Langues vivantes (Facultative)*

- S'exprimer oralement en continu
- Interagir en langue étrangère ou régionale
- Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère ou régionale

Compétences de niveau B1+ du CECRL

Modalités d'évaluations

Evaluations sommatives tout au long de l'année
Examens blancs (2 périodes par an) pour lesquels les dates sont définies par la directrice dès la rentrée des classes
Epreuves écrites et orales devant un jury (selon référentiel du BP Coiffure)

Brevet professionnel spécialité « coiffure »			CFA ou sections d'apprentissage habilités Formation continue en établissements publics		Formation continue en établissements publics habilités		CFA ou sections d'apprentissage non habilités Enseignement à distance Formation continue en établissements privés	
Épreuves	Unités	Coef.	Forme	Durée	Forme	Durée	Forme	Durée
E1 : Création, couleur, coupe, coiffage	U10	6	Ponctuelle pratique	2 h 30	CCF	-	Ponctuelle pratique	2 h 30
E2 : Modification durable de la forme	U20	5	CCF	2 h	CCF	-	Ponctuelle pratique	2 h
E3 : Épreuve professionnelle optionnelle au choix du candidat								
Coiffure événementielle	U30 A	5	Ponctuelle pratique	1 h	CCF	-	Ponctuelle pratique	1 h
ou Coupe homme et entretien du système pilo-facial	ou U30 B	5	Ponctuelle pratique	1 h	CCF	-	Ponctuelle pratique	1 h
E4 : Gestion de l'entreprise		5						
S/E Vente conseil	U41	2	CCF	10 min	CCF	-	Ponctuelle orale	10 min
S/E Management et gestion d'un salon	U 42	3	CCF	3 h	CCF	-	Ponctuelle écrite	3 h
E5 : Sciences - technologies et arts appliqués		8						
S/E Sciences et technologies	U 51	6	Ponctuelle écrite	3 h	CCF	-	Ponctuelle écrite	3 h
S/E Arts appliqués à la profession	U 52	2	Ponctuelle écrite	2 h	CCF	-	Ponctuelle écrite	2 h
E6 : Expression française et ouverture sur le monde	U 60	3	Ponctuelle écrite	3 h	CCF	-	Ponctuelle écrite	3 h
Épreuve facultative : langue vivante étrangère (1)	UF		Orale	15 min préparation + 15 min interrogation				

(1) Seuls les points supérieurs à 10/20 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme.

Prix

SCHOOL EFMDN BEAUTY se charge de toutes les démarches administratives du suivi du contrat. Le coût de la formation est financé par un opérateur de compétences (OPCO EP). Aucun frais à la charge de l'apprenti(e) salarié(e) ni de l'employeur (pas d'avance de trésorerie : subrogation de paiement). Aides financières possibles sous certaines conditions pour les contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation. Détail sur le site : Contrat de professionnalisation | service-public.fr. Le Trousseau n'est pas inclus dans le tarif de la formation et reste à la charge de l'apprenti(e) salarié(e) d'un montant de **400€ nets de taxes** pour les deux années. (Tarif négocié avec un fournisseur)

Rémunération de l'apprenti(e) salarié(e)

La rémunération des apprenti(e)s salarié(e)s sous contrat de professionnalisation est déterminée par la branche : Contrat de professionnalisation | service-public.fr

Indicateurs de résultats sur le BP Coiffure

<p>Niveau d'accomplissement Nombre de d'apprenti(e) salarié(e)s accueillis session 2019-2021 : 5</p>
<p>Niveau de performance Sur un nombre de 5 accueilli(e)s en BP coiffure sur la période 2019-2021, nous avons recensés 0 abandons.</p>
<p>Taux d'obtention de la certification Taux de réussite au BP Coiffure : 80% sur 5 inscrits à l'examen pour la session 2021</p>

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences

Il est possible de valider un ou plusieurs blocs de compétences, valables 5 ans.

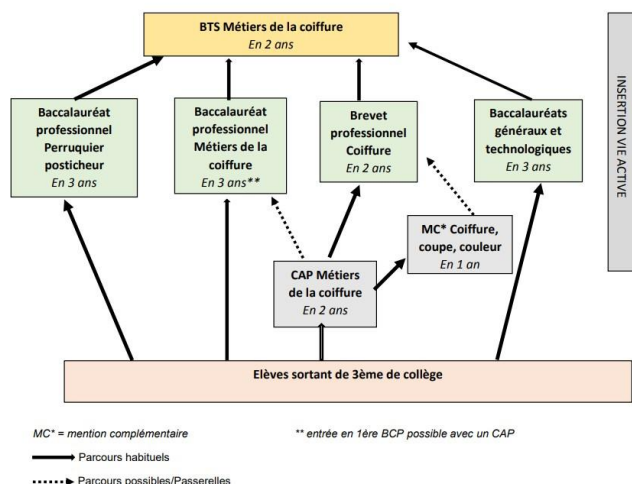
Liens avec d'autres certifications PROFESSIONNELLES ou HABILITATIONS

Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : **Non**

Equivalences / Passerelles : **Aucunes**

Suites de parcours

Schéma de la filière des métiers de la coiffure en 2019 – Diplômes de l'éducation nationale



Suite au BP Coiffure vous pourrez intégrer un BTS Métiers de la Coiffure. Au-delà des techniques de coupe, couleurs, et coiffure qui sont acquises dans le cadre du BP coiffure, le BTS métiers de la coiffure ajoute un apprentissage de management qui permet d'accéder à un poste plus élevé dans un salon ou organisme de beauté.

Débouchés

Le titulaire du Brevet Professionnel Coiffure, peut exercer son activité comme employeur ou salarié dans les salons ou entreprises de coiffure, dans les entreprises de production ou de distribution de produits capillaires, dans les établissements sanitaires et sociaux (hôpital, maison de retraite, maison de convalescence...).

- Il peut gérer sa propre entreprise, être coiffeur indépendant, à domicile.
- Il peut occuper un poste de chef d'entreprise, directeur technique 'manager', chef de bac, coiffeur, animateur ou responsable technique, conseiller professionnel.

Au titre de la loi du 5 juillet 1996 qui modifie la loi n° 46-1173 du 23 mai 1946 portant réglementation des conditions d'accès à la profession de coiffeur, il peut exercer le contrôle effectif et permanent de toute entreprise ou établissement de coiffure.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Conformément à la réglementation (Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées / Articles D. 5211-1 et suivants du code du travail), La SCHOOL EFMDN BEAUTY peut proposer des aménagements (technique, organisationnel et/ou pédagogique) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap. Le cas échéant, l'organisme de formation mobilise des compétences externes (Centre de Ressources Formation Handicap Nouvelle-Aquitaine...) et les dispositifs pour la recherche de solutions permettant l'accès aux formations.

Contact pédagogique, administratif et handicap

Pour toute information / inscription Mme Sandrine PITARD, efmdn.beauty@gmail.com, 07.87.35.24.36.

Intitulé de l'action de formation

BP (Brevet Professionnel) Coiffure de niveau 4 sous contrat d'apprentissage.

Contexte

Le secteur de la coiffure a connu et continue de connaître de profonds bouleversements, sous l'impact de différents facteurs :

- Une stagnation du pouvoir d'achat et une évolution du comportement économique des ménages, induisant pour les salons de coiffure une nécessité de bien définir leur concept et de se positionner de manière appropriée par rapport à leur clientèle,
- Une évolution de la réglementation liée aux produits capillaires,
- Une évolution de la réglementation liée à l'entreprise,
- Une évolution de la démographie des professionnels de la coiffure avec un nombre important de départs à anticiper du côté des chefs d'entreprise,
- Une évolution technique des produits capillaires pouvant parfois être à l'origine de nouveaux concepts de salons,
- Une évolution des attentes et comportements des consommateurs.

Une partie des entreprises cherche à développer de nouveaux services en réponse à la pression concurrentielle, mais leur mise en place n'est pas toujours aisée. De ce fait, il paraît nécessaire de renforcer l'acquisition de compétences techniques solides et de compétences en matière de relation client pour les publics préparant le BP.

Objectif professionnel

Obtenir le BP coiffure et développer des compétences sur la base de celles acquises au CAP Métiers de la coiffure.

Objectifs opérationnels et évaluables de développement des compétences

A l'issue de l'action de la formation par apprentissage, l'apprenti(e) salarié(e) sera capable de valider les compétences suivantes :

- **S'informer et communiquer sur la prise en charge et la relation-suivi clientèle**
- **Organiser et gérer la gestion administrative et financière ainsi que le développement de l'entreprise**
- **Concevoir et mettre en œuvre la valorisation des services, le suivi beauté, la conception et la réalisation des techniques**
- **Evaluer l'animation et la gestion du personnel**

► [RNCP12281 - BP - Coiffure - France Compétences \(francecompetences.fr\)](https://www.francecompetences.fr)

Public visé

La formation s'adresse aux personnes désirant préparer le BP Coiffure par la voie de l'apprentissage

- Il est nécessaire d'être âgé de 16 à 25 ans révolus

Prérequis

Conditions d'accès

- L'obtention du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) Métiers de la coiffure est obligatoire
- Vous devez également, être apprenti(e) salarié(e) d'un salon de coiffure pendant la formation.
- Avoir trouvé un maître d'apprentissage (avec ou sans notre appui)
- Être reconnu apte à l'exercice du métier lors de la visite médicale d'embauche.

Conditions de réussite

- S'engager et s'impliquer tout au long de la formation

Maître d'apprentissage

Un maître d'apprentissage doit être désigné par l'entreprise pour accompagner l'apprenti(e) salarié(e) tout au long de son parcours et assurer la liaison avec le CFA. Il peut s'agir d'un salarié volontaire ou du chef d'entreprise.

À défaut de dispositions conventionnelles, le maître d'apprentissage doit :

- **Détenir un diplôme ou un titre relevant du même domaine et d'un niveau au moins équivalent à celui préparé par l'apprenti, et justifier d'au moins une année d'activité professionnelle en rapport avec la qualification visée,**
- **ou avoir exercé pendant au moins 2 ans une activité en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti(e) salarié(e).**

Le maître d'apprentissage peut encadrer jusqu'à deux apprenti(es) salarié(es) (plus un redoublant). L'employeur doit veiller à ce qu'il bénéficie de formations lui permettant d'exercer sa mission et de suivre la formation de l'apprenti (évolution du contenu et des diplômes)

Modalités et délais d'accès

En amont de la contractualisation, l'apprenti(e) salarié(e) doit :

- Télécharger la fiche de préinscription sur le site internet de l'organisme de formation ou remplir le formulaire
- Réaliser un entretien obligatoire avec la directrice SCHOOL EFMDN BEAUTY
- Réaliser un test de positionnement (QCM de mise à niveau du CAP Métiers de la Coiffure)

L'action de formation se déroule de septembre à juin inclus tous les mardis du mois selon l'amplitude horaire suivante : 8h30 - 13h & 14h - 17h, soit 8h hebdomadaires.

Durée / Calendrier & lieu de réalisation

- **Durée totale :** 800 heures (2 ans) en organisme de formation
- **Calendrier :** les emplois du temps annuel et mensuels sont communiqués aux apprenti(e)s salarié(e)s dès l'entrée en formation. Le rythme est de 1 jour de formation en centre, 4 jours en entreprise.
- **Lieu :** 6A Loiseau- 33126 FRONSAC

Modalités de déroulement (pédagogie), suivi et sanction

Les modalités, méthodes et outils pédagogiques sont déterminés dans le but de favoriser l'implication des apprenti(e)s salarié(e)s.

<p>Modalités pédagogiques et suivi</p>	<p>Formation en présentiel en organisme de formation et AFEST (Action de formation en situation de travail en Entreprise)</p> <p>Chaque apprenti(e) salarié(e) bénéficie d'un temps de consolidation et d'accompagnement personnalisé tout au long de sa formation. De plus, les formateurs techniques évaluent régulièrement la progression des apprenti(e)s salarié(e)s par l'organisation de mises en situations pratiques. Ils/elles réalisent ainsi des bilans individuels réguliers leur permettant d'ajuster l'apprentissage. Des évaluations dans les enseignements théoriques sont prévus tous les mois dans chacune des matières afin de maintenir un travail constant et vérifier l'acquisition de compétences et connaissances.</p> <p>Des examens blancs sont organisés pour préparer au mieux l'examen final. Notre organisme réalise l'inscription aux différentes épreuves du BP. Celles-ci sont définies chaque année par l'éducation nationale. Elles sont positionnées en fin d'année scolaire (juin).</p> <p><i>Le suivi de l'exécution de l'action de formation est réalisé au moyen de feuilles d'émargements, co-signées par les apprenti(e)s salarié(e)s et les intervenants.</i></p>
<p>Méthodes pédagogiques</p>	<p>Théorie (70%) ; Pratique (30%)</p> <p>Participation aux événements professionnels tels que des concours de beauté ou de mode.</p>

Moyens et/ou outils pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> > Salon d'application, plateau technique avec matériels et appareils professionnels > Salle de cours équipées de vidéoprojecteurs, tableau blanc et paperboard
Intervenants	<p>Formateurs expérimentés et diplômés, tous habilités par le rectorat pour l'enseignement du BP Coiffure</p> <p>Liste non exhaustive et soumise à modification</p> <p>Mme DURAND-NOUYOU Maryse (formatrice et référente pédagogique coiffure) Mme CROQ Anne (formatrice en coiffure) Mr LAROCHE PASCAL (Enseignant en gestion-comptabilité) Mme PAJARES Gabrielle (Enseignante en Arts Appliqués)</p> <p>Mme OYA Audrey (Enseignante en Français Histoire-Géographie) Mme EECKEMAN Corinne (Enseignante en Sciences Physiques)</p>
Sanction de la formation	<p>BP Coiffure (délivré par l'Education Nationale) Certificat de réalisation.</p>

Contenu

Le programme du BP Coiffure est défini par un document établi et validé par le ministère de l'éducation nationale appelé référentiel.

Compétences attestées et sous compétences opérationnelles :

- **Création, couleur, coupe, coiffage**
 - Gérer les produits et les matériels
 - Planifier les activités
 - Concevoir une coiffure personnalisée
 - Mettre en œuvre des techniques de coloration et d'éclaircissement
 - Créer et réaliser des coupes
 - Concevoir et réaliser des mises en forme temporaires et des coiffages
- **Modification durable de la forme**
 - Mettre en œuvre des techniques de soins capillaires
 - Mettre en œuvre des techniques de modification durable de la forme
 - Apprécier la mise en œuvre et le résultat d'une technique
- **Option A - coiffure événementielle**
 - Concevoir et réaliser des coiffures événementielles
- **Option B - Coupe homme et entretien du système pilo-facial**
 - Réaliser des coupes masculines spécifiques
 - Concevoir et réaliser une taille du système pilo-facial
- **Vente-conseil**
 - Transmettre des informations et rendre compte
 - Suivre la qualité de l'accueil et de la prise en charge de la clientèle
 - Développer la vente des produits et des services
 - Conseiller et vendre des produits, des matériels et des services
 - Evaluer la satisfaction de la clientèle

- **Management et gestion d'un salon de coiffure**
 - Collecter, sélectionner et traiter les informations
 - Animer et encadrer les personnels
 - Participer à la gestion de l'entreprise
 - Evaluer le travail du personnel

- **Sciences et technologies**
 - Analyser une situation professionnelle en vue d'y apporter des réponses, en mobilisant les connaissances en sciences, technologie et réglementation

- **Arts appliqués à la profession**
 - Analyser une situation professionnelle en vue d'y apporter des réponses, en mobilisant les connaissances relatives aux problématiques contemporaines de la coiffure, à l'anatomie, à l'esthétique de la coiffure et à l'expression plastique

- **Expression et connaissance du monde : Français et histoire-géographie**
 - Produire et analyser des discours de nature variée
 - Produire et analyser des supports utilisant des langages différents
 - Mobiliser la culture acquise en cours de formation pour produire et analyser des discours et des supports
 - Construire une réflexion personnelle fondée sur des documents proposés, sur des travaux conduits en cours, sur des lectures et une expérience personnelle et professionnelle

- **Langues vivantes (Facultative)**
 - Compétences de niveau B1+ du CECRL
 - S'exprimer oralement en continu
 - Interagir en langue étrangère ou régionale
 - Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère ou régionale

Modalités d'évaluations

Evaluations sommatives tout au long de l'année
Examens blancs (2 périodes par an) pour lesquels les dates sont définies par la directrice dès la rentrée des classes
Epreuves écrites et orales devant un jury (selon référentiel du BP Coiffure)

Brevet professionnel spécialité « coiffure »			CFA ou sections d'apprentissage habilités Formation continue en établissements publics		Formation continue en établissements publics habilités		CFA ou sections d'apprentissage non habilités Enseignement à distance Formation continue en établissements privés	
Épreuves	Unités	Coeff.	Forme	Durée	Forme	Durée	Forme	Durée
E1 : Création, couleur, coupe, coiffage	U10	6	Ponctuelle pratique	2 h 30	CCF	-	Ponctuelle pratique	2 h 30
E2 : Modification durable de la forme	U20	5	CCF	2 h	CCF	-	Ponctuelle pratique	2 h
E3 : Épreuve professionnelle optionnelle au choix du candidat								
Coiffure événementielle	U30 A ou U30 B	5	Ponctuelle pratique	1 h	CCF	-	Ponctuelle pratique	1 h
Coupe homme et entretien du système pilo-facial		5	Ponctuelle pratique	1 h	CCF	-	Ponctuelle pratique	1 h
E4 : Gestion de l'entreprise		5						
S/E Vente conseil	U41	2	CCF	10 min	CCF	-	Ponctuelle orale	10 min
S/E Management et gestion d'un salon	U 42	3	CCF	3 h	CCF	-	Ponctuelle écrite	3 h
E5 : Sciences - technologies et arts appliqués		8						
S/E Sciences et technologies	U 51	6	Ponctuelle écrite	3 h	CCF	-	Ponctuelle écrite	3 h
S/E Arts appliqués à la profession	U 52	2	Ponctuelle écrite	2 h	CCF	-	Ponctuelle écrite	2 h
E6 : Expression française et ouverture sur le monde	U 60	3	Ponctuelle écrite	3 h	CCF	-	Ponctuelle écrite	3 h
Épreuve facultative : langue vivante étrangère (1)	UF		Orale	15 min préparation + 15 min interrogation				

(1) Seuls les points supérieurs à 10/20 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme.

Prix

SCHOOL EFMDN BEAUTY se charge de toutes les démarches administratives du suivi du contrat. Le coût de la formation est financé par un opérateur de compétences (OPCO EP). Aucun frais à la charge de l'apprenti(e) salarié(e) ni de l'employeur (pas d'avance de trésorerie : subrogation de paiement). Aides financières possibles sous certaines conditions pour les contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation. Détail sur le site : [Contrat d'apprentissage | service-public.fr](http://Contrat.d'apprentissage|service-public.fr). Le Trousseau est inclus dans le prix de la formation.

Rémunération de l'apprenti(e) salarié(e)

L'apprenti(e) salarié(e) perçoit un salaire correspondant à un pourcentage du SMIC (salaire minimum légal en France). Ce pourcentage varie en fonction de l'âge, de l'ancienneté dans l'entreprise, de l'expérience et du niveau d'études. En savoir plus sur le [PORTAIL DE L'ALTERNANCE](http://PORTAIL.DE.L'ALTERNANCE)

Indicateurs de résultats sur le BP Coiffure

Niveau d'accomplissement

Nombre d'apprenti(e)s accueillis : 6 accueilli(e)s en septembre 2021

Niveau de performance :

Nombres d'abandons : *statistiques disponibles en juin 2024*

Taux d'obtention de la certification

Taux de réussite au BP Coiffure en 22 mois : *statistiques disponibles en juin 2024*

Ratio du nombre d'apprentis ayant obtenu la certification sur le nombre d'apprentis présents à l'examen

Statistiques disponibles : <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences

Il est possible de valider un ou plusieurs blocs de compétences, valables **5 ans**.

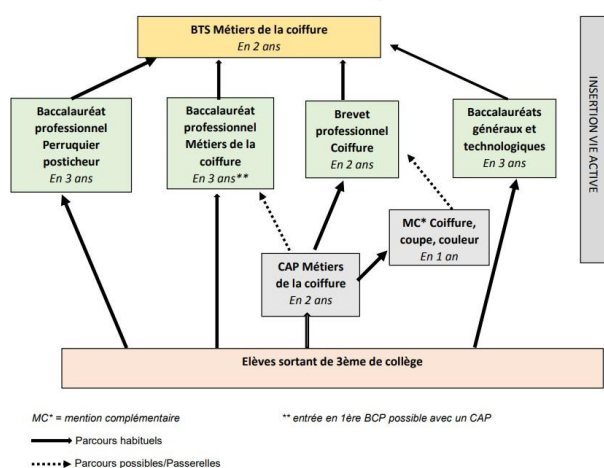
Liens avec d'autres certifications PROFESSIONNELLES ou HABILITATIONS

Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : **Non**

Equivalences / Passerelles : **Aucunes**

Suites de parcours

Schéma de la filière des métiers de la coiffure en 2019 – Diplômes de l'éducation nationale



Suite au BP Coiffure vous pourrez intégrer un BTS Métiers de la Coiffure. Au-delà des techniques de coupe, couleurs, et coiffure qui sont acquises dans le cadre du BP coiffure, le BTS métiers de la coiffure ajoute un apprentissage de management qui permet d'accéder à un poste plus élevé dans un salon ou organisme de beauté.

Débouchés

Le titulaire du Brevet Professionnel Coiffure, peut exercer son activité comme employeur ou salarié dans les salons ou entreprises de coiffure, dans les entreprises de production ou de distribution de produits capillaires, dans les établissements sanitaires et sociaux (hôpital, maison de retraite, maison de convalescence...).

- Il peut gérer sa propre entreprise, être coiffeur indépendant, à domicile.
- Il peut occuper un poste de chef d'entreprise, directeur technique 'manager', chef de bac, coiffeur, animateur ou responsable technique, conseiller professionnel.

Au titre de la loi du 5 juillet 1996 qui modifie la loi n° 46-1173 du 23 mai 1946 portant réglementation des conditions d'accès à la profession de coiffeur, il peut exercer le contrôle effectif et permanent de toute entreprise ou établissement de coiffure.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Conformément à la réglementation (Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées / Articles D. 5211-1 et suivants du code du travail), La SCHOOL EFMDN BEAUTY peut proposer des aménagements (technique, organisationnel et/ou pédagogique) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap. Le cas échéant, l'organisme de formation mobilise des compétences externes (Centre de Ressources Formation Handicap Nouvelle-Aquitaine...) et les dispositifs pour la recherche de solutions permettant l'accès aux formations.

Contact pédagogique, administratif et handicap

Pour toute information / inscription Mme Sandrine PITARD, efmdn.beauty@gmail.com, 07 87 35 24 36.